

Impôt sur le revenu : le calendrier de la déclaration en 2023

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 13/04/2023 - **Impôt sur le revenu** LECTURE : 3 MINUTES

Comme chaque année, le mois d'avril marque le début de la campagne de déclaration des revenus, lors de laquelle tous les contribuables doivent remplir leur déclaration. Présentation du calendrier complet de la déclaration 2023 des revenus 2022.

Déclaration en ligne : date d'ouverture du service le 13 avril 2023

Le service de déclaration en ligne **ouvre cette année le jeudi 13 avril 2023** et jusqu'aux dates limites établies par département et par zone. Pour déclarer vos revenus simplement, il vous suffira de vous rendre dans votre espace « particulier » sur impots.gouv.fr < <https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginAccess?op=c&url=aHR0cHM6Ly9jZnNwYXJ0LmltcG90cy5nb3V2LmZyLw==>> et de vous laisser guider.

Les dates limites de déclaration pour les trois zones :

Vous résidez dans le département numéroté :	La date limite de déclaration en ligne est fixée au :
départements n°01 à 19 (zone 1) et non-résidents	jeudi 25 mai 2023 à 23h59
départements n°20 à 54 (zone 2)	jeudi 1^{er} juin 2023 à 23h59
départements n°55 à 974/976 (zone 3)	jeudi 8 juin 2023 à 23h59

Déclaration papier (en cas d'impossibilité à la faire en ligne) : jusqu'au lundi 22 mai 2023

Depuis 2019, l'ensemble des foyers fiscaux ont l'obligation de déclarer en ligne. Néanmoins si vous n'êtes pas en mesure de déclarer vos revenus par internet, vous pouvez utiliser la déclaration papier.

La **date limite de dépôt des déclarations est fixée au 22 mai 2023 à 23h59** (y compris pour les Français résidents à l'étranger), le cachet de la Poste faisant foi.

Pour rappel, vous pouvez déclarer vos revenus sur formulaire papier si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- ▶ votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès à internet
- ▶ elle est équipée d'un accès à un internet mais vous n'êtes pas en mesure de faire votre déclaration en ligne.

À quelle date pourrez-vous prendre connaissance de votre avis d'impôt sur les revenus ?

Sauf cas particuliers, votre avis d'impôt sur les revenus sera disponible dans votre espace Particulier, selon votre situation, **entre le 26 juillet et le 4 août 2023**.

Le calendrier, détaillé ci-dessous et disponible sur impots.gouv.fr < <https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginAccess?op=c&url=aHR0cHM6Ly9jZnNwYXJ0LmltcG90cy5nb3V2LmZyLW==>>, distingue les dates de mise à disposition des avis en fonction de votre situation :

Votre calendrier de réception des avis d'impôt

	Votre avis arrivera dans votre espace Particulier	Si vous continuez de recevoir un avis papier, il arrivera
Vous bénéficiez d'un remboursement	Entre le 26 juillet et le 4 août 2023	Entre le 24 juillet et le 25 août 2023
Vous n'avez (plus) aucun montant à payer	Entre le 26 juillet et le 4 août 2023	Entre le 1 ^{er} août et le 30 août 2023
Vous avez un montant à payer	Entre le 28 juillet et le 4 août 2023	Entre le 28 juillet et le 22 août 2023

Si vous avez opté pour ne plus recevoir votre avis en format papier, vous serez averti par courriel de la mise à disposition de cet avis dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

[Impôt sur le revenu : mon espace particulier](#)

[Déclaration de revenus 2022 : les réponses aux principales questions que vous vous posez](#)

[La déclaration automatique des revenus : êtes-vous concerné ?](#)

[Déclaration de revenus : quelles sont les principales erreurs à éviter ?](#)

En savoir plus sur la déclaration de revenus 2023

[Déclaration des revenus 2022 - Brochure pratique 2023 <](#)

https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2023/accueil.htm> sur le site des impôts

[Dossier : Impôt sur les revenus 2022 < https://presse.economie.gouv.fr/13042023-dossier-de-presse-impot-sur-les-revenus-2022/>](#)

À quoi servent vos impôts ?

Enseignement, sécurité, justice, solidarité, transports, culture, sports... Vous voulez savoir comment les impôts sont utilisés pour financer ces services que vous utilisez au quotidien ?

Rendez-vous sur le site aquoiserventmesimpots.gouv.fr

Thématiques : [Impôt sur le revenu](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Partager la page   